

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 14 JUIN 2012 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. DERDAB (Uckange).

ACCEPTE l'ajout de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 5 avril 2012

REPREND les délégations données au bureau et au président.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention d'utilisation d'équipement collectif : la maison du Luxembourg, pour une période de 5 années, renouvelable par voie d'avenant, et **VERSE** une contribution financière d'un montant de 29 933 € pour l'année 2012, sur la base des statistiques de l'année 2011.

DECIDE que les fonds nouveaux liés au FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) seront versés à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et **S'ENGAGE** sur un niveau d'équipements nouveaux destinés à la population.

APPROUVE définitivement le projet de schéma de développement commercial et **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre les mesures qu'il contient et à signer toutes pièces y afférentes.

ACCEPTE le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Cap Fensch au titre de l'année 2012, **APPROUVE** le projet de convention et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

ELIT M. JURCZAK délégué communautaire et M. MONTI délégué suppléant pour siéger à la CAO pour les études techniques de la ZAC EUROPORT Lorraine de chaque groupement de commande et y représenter la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **HABILITE** le représentant et son suppléant au sein des CAO aux fins de prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre des missions de sélection et d'attribution des marchés.

ADOPTE les comptes administratifs 2011 du budget général et du budget annexe et **ADOPTE** les comptes de gestion 2011 du budget général et du budget annexe "Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement" pour l'exercice 2011 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif du budget général et du budget annexe pour le même exercice.

AFFECTE les résultats du budget principal et du budget annexe de la gestion immobilière.

VOTE la décision modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes, **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de la gestion immobilière qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer avec le maire de la ville de Nilvange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la création et l'aménagement d'une scène des musiques actuelles et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire.

ABROGE la délibération n° 2009-110 et la convention d'application n° PV 09.2009.34719 y afférente concernant la copropriété du 17 avenue des tilleuls à Uckange, **APPROUVE** la convention de cofinancement de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) relative à l'ensemble des missions d'ingénierie, telle que modifiée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de cofinancement avec la CDC, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

PREND ACTE du rapport annuel de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange

DONNE son accord quant à la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, **APPROUVE** le montant de la participation à 26 505,60 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser, au délégataire, la société l'Hacienda, la participation financière de 26 505,60 €.

ENTERINE le choix du Vice-Président de confier la délégation de service public de type affermage pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores à Nilvange, à SG2A L'Hacienda, dont le siège social est situé 355 rue des Mercières 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, selon les modalités du contrat de délégation à conclure ; **APPROUVE** la convention de délégation de service public ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer avec le maire de la ville d'Algrange, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Aménagement de l'Espace » par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour la réalisation d'un parc paysager et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à cette affaire.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre une redevance incitative dans un délai de 5 ans et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter les aides d'investissements et de mise en place auprès des organismes afférents à savoir : ADEME.

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de type affermage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la fédération Léo Lagrange pour la gestion de la structure de garde de type multi-accueil « Les Petits Patapons » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

INSCRIT une voiturette électrique dans l'inventaire comptable du patrimoine de la CAVF.

ABROGE la délibération n° 2012-035 du 5 avril 2012 ; **ACCEPTE** l'acquisition à l'euro symbolique des voies « Rue Pascal » et « Rue Lavoisier », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ABROGE la délibération n° 2010-033 du 1^{er} juillet 2010 ; **APPROUVE** l'acquisition à 2,50 € le m² d'un terrain appartenant à ARCELOR-MITTAL se situant sur les parcelles n° 2342, 5289, 5291, section B, ban communal d'Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à rédiger un acte en la forme administrative pour finaliser l'acquisition ;

AUTORISE le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Philippe DAVID, ou le 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Jacques RENAUD, à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches et actes nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

APPROUVE les avenants n° 2 à la convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de chacune des communes membres à l'exception de Serémange-Erzange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

DESIGNE Philippe TARILLON, Président, pour siéger à l'assemblée générale de l'association ALPHA Santé au groupe SOS.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mandat liant la CAVF et l'EPFL pour la mise en œuvre de la procédure d'acquisition publique de la copropriété du 17 avenue des tilleuls et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

APPROUVE un bail commercial avec les sociétés holding financière Pontoise et/ou Tonna Electronique, ou toute autre société ou personne morale s'y substituant pour le futur bâtiment relais sis ZAC la Feltière à Fameck assorti d'une promesse de vente du futur bâtiment relais sis ZAC la Feltière à Fameck, section 23 numéro 198/39, lieudit Grandes Pointes de Volvennes, pour une contenance de trente deux centiares (00ha 00a 32ca) et section 24 numéro 312/69, lieudit Sur Volvennes, pour une contenance de quarante ares quatre-vingt deux centiares (00ha 40a 82ca), au profit des sociétés holding financière Pontoise et/ou Tonna Electronique ou toute autre personne morale s'y substituant, **FIXE** le loyer annuel de base à 59 000 € HT ; **PREND ACTE** que les sociétés holding financière Pontoise et/ou Tonna Electronique s'acquitteront des charges visées dans le bail ; **FIXE** la levée de l'option d'achat au terme des locations après 20 ans pour un montant de 392 000 € HT maximum ; **AUTORISE** le président ou son représentant à signer les deux contrats et toutes les pièces y afférentes et **AUTORISE** le président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables et afférentes.

ELIT M. MEDVES Jean-François au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

APPROUVE le CRAC de la ZAC La Feltière tel que présenté par SEBL et arrêté à 10 853 264 € TTC.

ACCEPTE la cession de la parcelle n° 317 située sur le ban communal de Fameck, d'une contenance de 2 800 m² environ, à la société SARL AUTO+Fameck ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, **FIXE** la cession au prix de 17,25 €/m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service de France Domaines, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE la convention de transaction en vue de régler un litige à l'amiable entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la société HSB et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à accomplir et signer ladite convention et tous les actes nécessaires pour finaliser ce dossier.

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la piscine de Serémange-Erzange à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

DECIDE de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 2 mai 2012 et le 4 juin 2012 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

SEANCE DU 2 MAI 2012

Décision n° 17-2012 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 18-2012 : **APPROUVE** l'ensemble du plan d'actions dans le cadre du CUCS, ainsi que la répartition des crédits de l'Etat, tels que présentés, **APPROUVE** la répartition des subventions communautaires allouées aux associations, **VOTE** les subventions communautaires aux associations telles que définies dans le tableau joint pour un montant total de 214 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 19-2012 : **VOTE** une subvention annuelle de 90 000 € pour 2012 – 2013 – 2014 à l'A.I.S.F. pour la mise en œuvre des chantiers d'insertion intercommunaux, conformément à la décision relative aux subventions dans le cadre du CUCS, **APPROUVE** la convention d'objectifs triennale 2012 – 2013 – 2014 avec l'A.I.S.F. et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'A.I.S.F. et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 20-2012 : **APPROUVE** le soutien au projet de plateforme coopérative de compétences par l'association ELIPS, **VOTE** une subvention de 7 099 € à l'association ELIPS pour l'année 2012, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 7 099 € à l'association ELIPS et **AUTORISE** le Président ou son représentant à confirmer par courrier l'engagement de principe de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

Décision n° 21-2012 : **DONNE** son accord sur la convention 2012 avec l'AIEM pour l'activité EQUIP'TOIT, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'AIEM, **VOTE** une subvention de 30 000 € pour l'année 2012 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 22-2012 : **VOTE** une subvention de 30 000 € pour l'année 2012 à l'AFAD de Moselle pour la mise en œuvre d'une solution de garde à domicile pour les familles en difficultés, conformément à la décision relative aux subventions dans le cadre du CUCS, **APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'AFAD de Moselle pour l'année 2012 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'AFAD de Moselle et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision n° 23-2012 : **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2012 à l'ADIL 57, soit 6 894,40 € (0,10 € par habitant), **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la cotisation de 6 894,40 € à l'ADIL 57 au titre de l'année 2012 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 24-2012 : **DONNE** son accord sur le montant de la cotisation 2012 à la Mission Locale du Nord Mosellan, soit 93 763,84 € (1,36 € par habitant), **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 93 763,84 € à la Mission Locale du Nord Mosellan pour l'année 2012 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 25-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier relatif au PIG « habitat dégradé », **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 650,00 € à M. Bogdan CWIKULA et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 26-2012 : **ALLOUE** une subvention de 2 120 € au Club Vosgien.

Décision n° 27-2012 : **APPROUVE** la demande de subvention en fonctionnement de l'association Les Films du Funiculaire pour la réalisation d'un documentaire intitulé « La Trace des pères », **ACCORDE** une subvention de 3 000 € pour la réalisation de l'action, **APPROUVE** la convention d'objectifs 2012 entre l'association Les Films du Funiculaire et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer

Décision n° 28-2012 : **VEND** le véhicule PEUGEOT 207 1,4 HDI, immatriculé 99 CBP 57, à M. François MORANO, pour un montant de 5 500 € et **VEND** le véhicule 207 1,4 HDI, immatriculé 143 CBN 57, à M. Tayeb DOUIL, pour un montant de 4 800 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces ventes et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser les transferts de propriété.

SEANCE DU 4 JUIN 2012

Décision n° 29-2012 : **ACCEPTÉ** le renouvellement de l'adhésion au Carrefour des Pays Lorrains pour l'année 2012 ; **DONNE** son accord quant à la participation au Centre de ressources politique de la ville en Lorraine (CRPVL) pour l'année 2012 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation de 1 211 € au Carrefour des Pays Lorrains (CPL) pour l'année 2012 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la participation de 1 900 € pour le Centre de ressources politique de la ville en Lorraine (CRPVL) pour l'année 2012 et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 30-2012 : **DONNE** son accord sur les deux dossiers présentés ci-dessus ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 139,55 € à Mme TOMASICCHIO Josephine ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 000,00 € à Mme GRANDJEAN Marina ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 31-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté ci-dessus ; **ALLOUE** une subvention de 10 000 € à Logiest ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Logiest fixant les obligations de chaque partie et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 32-2012 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté ci-dessus ; **ALLOUE** une subvention de 75 250 € à Logiest ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Logiest fixant les obligations de chaque partie et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 33-2012 : **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et de l'ADEME ; **ACCEPTÉ** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Décision n° 34-2012 : **ACCEPTÉ** le versement d'une contribution de 689,44 € au titre de l'année 2012 à l'Association des présidents de conseils de développement.

oooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2012-065 22 mars

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 pour l'achat de bornes d'apport volontaire en verre supplémentaire suite au marché passé le 8 septembre 2011 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la société BILOBA ENVIRONNEMENT.

DECISION N° 2012-066 26 mars

DECIDE : d'accepter la convention de résidence entre la compagnie « La Valise » et la CAVF en vue d'une création d'un spectacle intitulé « La mélopée du phare ».

DECISION N° 2012-067 27 mars

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Caramel music » proposant un spectacle intitulé « La Sainte Cécile » dans la programmation du parc du haut-fourneau U4 le 29 mars 2012.

DECISION N° 2012-068 27 mars

DECIDE : d'accepter la convention de résidence et de coproduction entre l'association « Underclouds Compagnie » et la CAVF en vue d'une création d'un spectacle intitulé « Funambus ».

DECISION N° 2012-069 28 mars

DECIDE : d'accepter d'annuler la délibération n° 2010-044I du 1^{er} juillet 2010 et d'accepter l'avenant n° 4 de prise en compte des modifications à apporter au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire au marché passé le 8 janvier 2002 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la société IMATEC pour les travaux de traitement d'eau (lot 12) dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2012-070 30 mars

DECIDE : d'accepter la dénomination « Les Petits Patapons » pour le multi-accueil de Nilvange.

DECISION N° 2012-071 3 avril

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Bailly pour la fourniture de deux véhicules particuliers pour le parc de la CAVF et la reprise de deux véhicules particuliers.

DECISION N° 2012-072 3 avril

DECIDE : d'accepter le contrat de prestations en matière de télésurveillance et d'intervention de la société SURGARDE pour les piscines de Hayange, Serémange-Erzange, Florange et le centre d'appels de Fameck.

DECISION N° 2012-073 4 avril

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition de la société VALO intitulée « DDesign Fer'Ever » dans la programmation du parc du haut-fourneau U4, du 14 juillet au 2 septembre 2012 inclus.

DECISION N° 2012-074 4 avril

DECIDE : d'accepter les indemnités de sinistre pour le dommage survenu le 18 mars 2011 à la piscine de Hayange, le dommage survenu le 20 septembre 2011 à la piscine de Hayange et le dommage survenu le 8 février 2012 sur la ZAC Ste-Agathe.

DECISION N° 2012-075 4 avril

DECIDE : d'accepter la proposition de la société E-N-E-S d'Homécourt définissant l'entretien périodique de la fontaine située sur le domaine Ste Neige à Neufchef.

DECISION N° 2012-076 5 avril

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de données numériques entre la CAVF et Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

DECISION N° 2012-077 11 avril

DECIDE : d'accepter le contrat vitrerie proposé par la société VALO'Propreté de Florange pour la réalisation de la prestation de nettoyage du vitrail et de l'ensemble des vitres de l'hôtel de communauté ainsi que celles des bâtiments Fillod de la CAVF.

DECISION N° 2012-078 11 avril

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance de la société Satori Billetterie définissant les prestations et les coûts pour la maintenance des équipements matériels de la solution informatique Satori permettant la gestion de la billetterie, de la boutique, du public et de sa déclinaison comptable, pour le Parc du haut-fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2012-079 11 avril

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance de la société Satori Billetterie définissant les prestations et le coût pour la maintenance du progiciel Satori Solution portant sur quatre licences.

DECISION N° 2012-080 13 avril

DECIDE : d'accepter la reprise du véhicule de golf de la ville d'Uckange à titre gracieux par la CAVF.

DECISION N° 2012-081 16 avril

DECIDE : d'accepter la convention de création artistique intitulée « jeux de jambes » inscrivant le spectacle de la compagnie le Grand Jeté, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, du 7 juillet au 8 juillet 2012 inclus.

DECISION N° 2012-082 16 avril

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ELECTROLOR de Hussigny-Godbrange pour l'entretien de l'éclairage public et du contrôle d'accès des sites communautaires.

DECISION N° 2012-083 16 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement des opérations de tri sélectif et d'évacuation de remblais de construction dans le cadre des travaux de conservation sur l'ancien site industriel du Haut-Fourneau U4 à Uckange (marché du 30 novembre 2011 passé selon la procédure adaptée avec la société CEP – lot 02).

DECISION N° 2012-084 17 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 portant transfert du marché à bons de commande n° 2010-01-026 pour la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (raccordements et abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et sortant correspondant au lot n° 1 en faveur de la société Vivendi Télécom International.

DECISION N° 2012-085 20 avril

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités techniques et financières entre LOGIEST et la CAVF concernant le projet d'extension des conteneurs enterrés sur l'ensemble du territoire communautaire et le financement des travaux de voirie et terrassement des immeubles leur appartenant.

DECISION N° 2012-086 20 avril

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités techniques et financières entre Batigère Sarel et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch concernant l'installation de 12 conteneurs enterrés sur la commune de Florange et 25 conteneurs enterrés sur la commune d'Uckange.

DECISION N° 2012-087 20 avril

DECIDE : d'accepter la convention d'occupation précaire d'un local appartenant à Batigère Sarel.

DECISION N° 2012-088 17 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant prenant acte de la substitution, par voie de transmission universelle de patrimoine, de la société ISS Espaces Verts dans les droits et obligations de la société Vert Paysages et Aménagements dans le cadre du marché passé le 7 mars 2012 selon la procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts des zones de loisirs d'intérêt communautaire, des piscines de Florange, Hayange et Serémange-Erzange, du parking de co-voiturage et de l'hôtel de communauté..

DECISION N° 2012-089 17 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant prenant acte de la substitution, par voie de transmission universelle de patrimoine, de la société ISS Espaces Verts dans les droits et obligations de la société Vert Paysages et Aménagements dans le cadre du marché passé le 21 juin 2011 selon la procédure adaptée pour les travaux d'espaces verts et de fourniture de mobiliers urbains (lot 3) dans le cadre de l'aménagement d'un parking de co-voiturage, ZAC Sainte-Agathe à Fameck.

DECISION N° 2012-090 17 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant prenant acte de la substitution, par voie de transmission universelle de patrimoine, de la société ISS Espaces Verts dans les droits et obligations de la société Vert Paysages et Aménagements dans le cadre du marché passé le 17 juin 2010 selon la procédure adaptée pour les travaux d'espaces verts et de fourniture de mobiliers urbains (lot 2) dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} tranche de la véloroute sur la commune de Uckange.

DECISION N° 2012-091 19 avril

DECIDE : d'accepter la proposition de l'UGAP pour la fourniture de trois véhicules particuliers pour le parc de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-092 20 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour le marché passé le 8 janvier 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la société HSB France pour les travaux de bassins inox (lot 21) dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2012-093 20 avril

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter en moins au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour le marché passé le 8 janvier 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la société HSB France pour les travaux de bassins inox (lot 21) dans le cadre de la restructuration et de l'extension de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2012-094 20 avril

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre concernant le dommage survenu le 29 février 2012 sur la ZAC Ste-Agathe.

DECISION N° 2012-095 23 avril

DECIDE : d'accepter le contrat de coréalisation d'une soirée cabaret cirque dans le cadre des Préalables au XXème Festival du Cirque de Montigny les Metz faite par l'association « Loisirs et Culture / Cirk'eole » dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 29 mai 2012.

DECISION N° 2012-096 23 avril

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Compagnie Songes » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-097 23 avril

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association « Chrysopée » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 28 et 29 avril 2012.

DECISION N° 2012-098

DECIDE : ANNULEE

DECISION N° 2012-099 23 avril

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TKC pour la collecte des consommables d'impressions usagés.

DECISION N° 2012-100 2 mai

DECIDE : d'accepter la demande de provision de Maître ECKERT pour des conseils juridiques et la rédaction d'un projet de bail commercial assorti d'une promesse de vente.

DECISION N° 2012-101 3 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Metzervisse.

DECISION N° 2012-102 9 mai

DECIDE : d'accepter le versement d'une subvention pour l'organisation du stage de préparation aux Championnats de France UNSS , le collège Hurlevent étant qualifié pour la cinquième fois consécutive à Clermont Ferrand du 21 au 23 mai 2012.

DECISION N° 2012-103 10 mai

DECIDE : d'accepter la convention de coproduction entre l'association « compagnie Théâtre de Cristal » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création théâtrale intitulé « le temps des c(e)risés ».

DECISION N° 2012-104 10 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte neige à l'association Moto Plaisir et Sécurité pour la journée du 24 juin 2012 afin d'y organiser un barbecue.

DECISION N° 2012-105 15 mai

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au marché de prestation de déménagement des résidents de l'immeuble sis 17 avenue des tilleuls à Uckange qui permet la prise en charge financière du déménagement évoqué.

DECISION N° 2012-106 14 mai

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification des équipements de l'alarme incendie du centre d'appels de Fameck définissant les interventions de la société SERVIATEC.

DECISION N° 2012-107

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la « Cie Décor Sonore », dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 25 et 26 août 2012.

DECISION N° 2012-108 21 mai

DECIDE : d'accepter l'ajout à la vente à la boutique du Parc du Haut-Fourneau U4 des produits permettant d'offrir une gamme plus large en papeterie et en produits dérivés.

DECISION N° 2012-109 18 mai

DECIDE : d'accepter le contrat d'entretien de la société BUROLOR pour la fourniture de prestations de maintenance concernant une imprimante multifonctions KYOCERA FS-C2026.

DECISION N° 2012-110 22 mai

DECIDE : d'accepter la proposition d'achat du compacteur métallique de 30 m3 formulée par la société WITTMANN.

DECISION N° 2012-111 23 mai

DECIDE : d'accepter la convention de résidence entre la compagnie « OSMOSIS » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en vue d'une création d'un spectacle intitulé « Cathédrale d'acier ».

DECISION N° 2012-112 29 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition d'un bureau de 17,5 m² au SYDELON par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2012-113 29 mai

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération pour le marché passé le 30 novembre 2011 selon la procédure adaptée avec la société CARRARD Services pour les travaux de purge et de nettoyage d'anciens bâtiments industriels (lot1) dans le cadre des travaux de conservation sur l'ancien site industriel du Haut-Fourneau U4 à Uckange, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

DECISION N° 2012-114 29 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte neige à l'association « les pieds sur Terre » afin d'y organiser une animation « votre classe dans le Val de Fensch ».

DECISION N° 2012-115 30 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition d'un PC appartenant à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la société L'HACIENDA jusqu'au terme de leur contrat afin de remplacer un PC défaillant.

DECISION N° 2012-116 30 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association « Pour une Alternative Vers l'Expression » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch les 1^{er} et 2 juin 2012.

DECISION N° 2012-117 30 mai

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession incluant les frais de déplacement de la compagnie « Cie Décor Sonore ».

DECISION N° 2012-118 30 mai

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au contrat de cession modifiant la prise en charge de l'hébergement de la compagnie « Cie Décor Sonore ».

DECISION N° 2012-119 31 mai

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte neige à la ville de Hayange du lundi 25 juin 2012 8 heures au mardi 3 juillet 2012 à 17 heures afin d'y organiser la fête de la Saint Jean.

DECISION N° 2012-120 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EUROVIA LORRAINE pour les travaux de VRD et espaces verts, lot 1 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-121 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CRISTINE pour les travaux de gros œuvre, lot 2 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-122 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EURO STRUCTURE pour les travaux de charpente métallique, lot 4 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais

communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-123 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EBI ENVELOPPE DU BATIMENT INDUSTRIEL pour les travaux d'étanchéité bardage, lot 5 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-124 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SALVINO SARL pour les travaux de menuiseries extérieures aluminium, lot 6 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-125 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BLANPIN SARL pour les travaux de métallerie serrurerie, lot 7 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-126 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BATI CONCEPT SARL pour les travaux de plâtrerie – cloisons – doublages – faux-plafonds, lot 8 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-127 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société MENUISERIE MEBESI pour les travaux de menuiseries intérieures bois, lot 9 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-128 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société DEBRA FRERES pour les travaux de revêtements de sols souples, lot 11 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-129 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société MASCI pour les travaux de peinture et revêtements muraux, lot 12 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-130 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la proposition de la société HOFFMANN SAS pour les travaux d'électricité et chauffage électrique, lot 13 de l'opération relative à la construction d'un bâtiment relais communautaire sur le parc d'activités de La Feltière à Fameck dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée.

DECISION N° 2012-131 1^{er} juin

DECIDE : d'abroger la décision n° 2011-091 du 23 mai 2011 et d'accepter la nouvelle grille tarifaire appliquée au centre aquatique FERLALIA à compter du 1^{er} juillet 2012.

DECISION N° 2012-132 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la convention de partenariat entre la « Compagnie Flex » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour l'organisation du « Festival Clowns In progress » au Parc du Haut-Fourneau U4 du 12 au 17 juin 2012.

DECISION N° 2012-133 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux de stockage situé dans l'aile Nord des Grands Bureaux du Parc du Haut-Fourneau U4 à l'association MECILOR.

DECISION N° 2012-134 1^{er} juin

DECIDE : d'accepter l'avenant prolongeant le contrat général d'assistance et de conseils en assurances souscrit par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch auprès de la société Riskassistance jusqu'au 31 décembre 2012.

DECISION N° 2012-135 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-Erzange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Bertrange.

DECISION N° 2012-136 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Volstroff.

DECISION N° 2012-137 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville d'Elzange.

DECISION N° 2012-138 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Hombourg-Budange.

DECISION N° 2012-139 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Distroff.

DECISION N° 2012-140 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Rurange les Thionville.

DECISION N° 2012-141 5 juin

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Hayange (centre aquatique FERALIA) entre la Communauté de communes de l'Arc Mosellan et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'enseignement de la natation aux élèves d'école primaire de la ville de Bousse.

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la « Compagnie Flex » incluant les frais du matériel technique et des défraiements

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 35

HAYANGE, le 19 juin 2012
Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 58

Membres présents : 53

Membres ayant donné procuration : 4

Membre absent excusé : /

Membre absent : 1

Date de la convocation : 6 juin 2012

La séance débute à 19 H et se termine à 20 H 35

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 19 juin 2012

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, HOFER, IORIO, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, MULLER, TORRI, WALDUNG et WAX
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PIERRAT, PRISCAL QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme KOCEVAR arrive à 19 H 05 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. QUINQUETON arrive à 19 H 07 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme MOUMENE arrive à 19 H 10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme TORRI arrive à 19 H 15, participe au vote de la délibération n° 2012-056 et suivantes.

M. PERON arrive à 19 H 22, participe au vote de la délibération n° 2012-056 et suivantes.

M. FLAMME quitte la séance à 20 H après le vote de la délibération n° 2012-069 et donne procuration à M. LOGNON.

M. TARILLON quitte la séance à 20 H après le vote de la délibération n° 2012-069 et donne procuration à M. DAVID, qui assure la présidence de la séance.

M. MARICHY arrive à 20 H 18, participe au vote de la délibération n° 2012-077 et suivantes.

M. LIEBGOTT arrive à 20 H 22, reprend la procuration donnée à M. STEINER et participe au vote de la délibération n° 2012-080 et suivantes.

Etait absente : Mme MANCHETTE

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes FICARRA et POJER,
MM. BERNHARDT et PERTUY,